

# Préparation aux écrits des concours Hospitaliers Externes

## LIEU DE LA FORMATION :

**Université de Montpellier,**  
Bâtiment B, Espace Richter,  
195 rue Vendémiaire,  
34960 MONTPELLIER cedex 2

## Tram lignes 1-2-4

Rives du Lez/Port Marianne.  
L'IPAG est à 5 mn de la BU et  
du RU, 5 mn de la piscine  
olympique d'Antigone. Soleil  
300 jours par an et conditions  
de vie très agréables avec les  
rives du Lez à 2 mn et la plage à  
12 mn en auto.

## SCOLARITE :

Ouverte de 09H00 à 12H00  
et de 14H00 à 16H00.  
Tél. 04.34.43.23.03/04/05

## RENSEIGNEMENTS :

[ipag-contact@umontpellier.fr](mailto:ipag-contact@umontpellier.fr)

Laëtitia LASZAK :  
04.34.43.23.03

## TARIFS :

**Etudiant inscrit UM** : 360,00 €

**Etudiant inscrit autre que  
l'UM** : 360,00 € + 55,10 € (frais  
annexes)

## Formation continue :

- payée par l'employeur :  
730,00€.  
- payée par l'apprenant : 480€.

**Apprentissage** : 360,00€ payés  
par l'apprenti.

**Objectifs** Réussir les écrits. Cette préparation intensive consiste à entraîner les candidats aux épreuves écrites des concours hospitaliers externes (DH, DESSMS, DS, EN3S, AAH et IASS).

**Publics concernés** : Etudiants en formation initiale titulaires au minimum d'un BAC+4. Formation continue + Apprentissage en alternance (voir fiche APPRENTISSAGE).

**Contenu** : 8 Dissertation de Culture générale, 10 Note de synthèse (6 en 4 heures et 4 en 5 heures), 24 Dissertation spécialisées : Questions sociales et sécurité sociale (7), Droit hospitalier (7), Santé publique (6), Droit public (2), Economie de la Santé (1), Finances publiques (1).

**Equipe pédagogique** : Composée de 50% de praticiens de l'administration et de 50% d'universitaires, ils sont tous membres ou anciens membres de jurys de concours.

**Responsable pédagogique** : Nicolas MARTY, *Maître de conférences en Droit public, Avocat*

**Volume horaire** : 400 heures annuelles.

**Capacité d'accueil** : 25 étudiants

**Conditions d'accès** : Dossier de candidature à télécharger sur le site de l'université de Montpellier, rubrique IPAG. Lisez les informations utiles dans le dossier.

**Perspectives professionnelles** : Concours de Directeur d'Hôpital (3000€ salaire net mensuel de départ), Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (2500€), Directeur d'organisme de sécurité sociale (2600€ sur 14 mois), Directeur des soins (2400€), Attaché d'administration hospitalière (1800€), Inspecteur des Affaires sanitaires et sociales (1800€).

**Planning** : Les cours sont programmés jeudi et vendredi ce qui laisse 3 jours par semaine pour acquérir les connaissances correspondant aux épreuves écrites des concours.

**Calendrier** : Rentrée début septembre et fin des cours 25 mai. Vacances de Noël = 15 jours.

## LES « PLUS » DE L'IPAG :

Session d'organisation de 2 jours proposée gratuitement début juillet pour bien concevoir sa préparation aux concours et rencontrer les lauréats (animée par un directeur d'hôpital). Session de rentrée début septembre : session de culture générale avec un haut fonctionnaire de Bercy, travail sur le comportement avec un cabinet de recrutement, session orthographique pour éviter de perdre 2 points à l'écrit, présentation des concours et méthodologie de la mémorisation avec un consultant. Pendant l'année, méthode pour apprendre à exprimer une question complexe en 5 minutes.

Pendant les concours, **ateliers de sophrologie pour la gestion du stress**.